

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 JANVIER 2026

Séance ordinaire

Le Mercredi quatorze Janvier deux mil vingt-six à dix-huit heures, l'assemblée, régulièrement convoquée le 15 Octobre 2025, s'est réunie sous la présidence de Monsieur TIRMARCHE Ghislain.

Secrétaire de la séance : Monsieur HEROUART Michel

Présents : Messieurs TIRMARCHE Ghislain, DAZY Bernard, DELPLANQUE Nicolas, DREANO Frédérique, HEROUART Michel, DAUSSY Eric, TURQUIN Alex et Mesdames, VOLANT Aline, WOJTYSIAK Hélène, DUBOS Astrid

Absents non excusés : Messieurs DELOHEN Michel, JOZEFOWICZ Olivier et Madame BOULINGUEZ Denise,

Absente excusée : CAPRON Marie, LEFEVRE Joëlle

Ordre du jour :

1. Approbation du précédent compte-rendu
2. Relevé des décisions prises par M. Le Maire dans le cadre de ses délégations.
3. Vote de la fongibilité des crédits
4. Convention relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols - Communauté de Communes de Nièvre et Somme -
5. Demande de DETR
6. Communications

1. APPROBATION DU PRECEDENT COMPTE RENDU

M. le Maire demande à l'assemblée si des remarques sont à apporter au compte rendu précédent. Le conseil municipal approuve le compte-rendu du 17 Décembre 2025, à l'Unanimité.

2. RELEVÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR M. LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

M. Le Maire donne la parole à Mme WIELGOSIK Amandine, Secrétaire de Mairie :

- l'abandon du droit de préemption sur la parcelle AM143-397
- La vente d'une cavurne

Suivi de Mme BOULARD Dorothee, Secrétaire Générale de Mairie :

- Fin de 2 contrats de travail – Pause saisonnière

3. VOTE DE LA FONGIBILITE DES CREDITS

M. le Maire propose à l'assemblée de voter la fongibilité des crédits, ce qui signifie que M. Le Maire pourra procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, hors dépenses de personnel. Cette fongibilité des crédits permettra d'éviter des décisions modificatives ou des virements de crédits. Après l'explication, M. Le Maire passe au vote. Le conseil municipal, à l'Unanimité, accepte la fongibilité des crédits pour le budget 2026.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

4. CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS ET ACTES RELATIFS A L'OCCUPATION DES SOLS – CCNS

M Le Maire, après avoir lu l'avenant n°1 à la convention tripartite relative à l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols signé (convention signée en 2021). Cet avenant modifie :

L'article 3 : transmission des données fiscales et statistiques

L'article 7 : Les moyens humains

Et l'article 9 : la quote-part de la masse salariale passe de 12% à 8%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, ACCEPTE l'avenant et AUTORISE le Maire à signer tous les documents s'y réfèrent.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

5. DEMANDE DE DETR

Le Maire informe l'assemblée que suite à la proposition de déplacement de la salle d'évolution pour une meilleure accessibilité et ne pas réduire la cour de l'école des travaux supplémentaires doivent être prévus. Installation de murs de soutènement, des pieux et des fondations pour sécuriser celui-ci.

Le montant de travaux supplémentaire est estimé à 130.736 € HT correspondant au devis établis.

L'assemblée délibérante adopte à l'Unanimité, le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État à hauteur de 80 % et arrête le plan de financement suivant :

- Subvention État DETR sollicitée : 52.294,40 €uros HT 40 %

- Subvention Etat DSIL sollicitée : 52.294,40 €uros HT 40 %

Part revenant au maître d'ouvrage : 26.147,20 € HT - A la charge totale de la Commune : 31.376,64 € TVA compris.

Il signale également à l'assemblée que les travaux pourront commencer avant l'obtention de la réponse de subvention.

Délibération : adoptée à l'Unanimité

6. COMMUNICATIONS

M Le Maire informe l'assemblée de :

- ❖ **Logement communal** : Un logement communal vient de se libérer et qu'il reçoit des demandes de potentiels locataires. Il souhaite souligner qu'aucune location ne sera faite pour l'instant puisque des travaux doivent être effectués afin de permettre le passage de classe E en classe D pour être aux normes. Il propose de laisser la prochaine municipalité faire son choix sur les nouveaux locataires ou vendre le logement.
- ❖ **VOIRIES – EMPLOYÉS COMMUNAUX** : Que suite à la période de neige et de tempête, il souhaite souligner et remercier les employés communaux qui ont fait un excellent travail de déneigement et d'organisation.
- ❖ **CHAUFFAGE SALLE DES FETES** : Que les manifestations de décembre ont été un peu difficile avec la panne importante au niveau du chauffage dans la salle des fêtes. Les réparations sont en cours mais toujours pas résolues. Il souligne qu'une révision totale de ce système de chauffage devra être faite dans le futur.

- ❖ **SALLE DE MUSCULATION** : Que la salle est en fonction depuis mi-décembre mais le chauffage n'est pas encore installé
- ❖ **SALLE DES ASSOCIATIONS** : Que les travaux avancent grandement. La salle centrale est quasi terminée et les cloisons des futurs box sont posées ainsi que les salles des aînées et de la fanfare. En fin de semaine le carrelage sera en cours de pose.
- ❖ **BULLETTIN MUNICIPAL ET BON A 10 €UROS** : Qu'un bulletin épuré sera distribué fin janvier. Celui-ci sera réduit afin d'éviter tout problème avec la période de pré-élection. Le bon sera a utilisé tout le mois de février.
- ❖ **CAMION VOLE** : Que la gendarmerie l'a prévenu que les restes du camion volé sont à récupérer à la gendarmerie. Il propose de revendre les restes du camion a un particulier ou une entreprise pour pièces détachées. Un devis est en cours.
- ❖ **CMJ** : Que le dernier Conseil Municipal des Jeunes, présents autour de la table du Conseil Municipal, devait travailler sur le projet d'aménagement de l'intérieur du gymnase et vu que celui a été retardé, il propose à l'assemblée de réitérer leur élection d'un an, afin qu'ils puissent travailler sur ce projet avant de quitter l'assemblée du CMJ. Ils acceptent.
- ❖ **EPF ANCIENNE FERME** : Qu'il a rencontré l'architecte des bâtiments de France pour le sujet de la démolition de l'ancienne ferme. Après quelques complications, la proposition de démolition a été accepté avec quelques préconisations : les dates doivent être entre la fin de nidification et le début de l'autre cycle de nidification des chauves-souris et de la bergeronnette grise. L'EPF s'occupera de le démonter durant l'été 2026. M DREANO a été sollicité pour solutionner le problème du branchement électrique du garage qui est fixé sur l'ancienne ferme. Après discussion avec l'EPF, 80 % du coût de la transformation sera pris en charge par celui-ci. Un devis est en cours d'établissement.

Clôture de la séance à 18 h 55

Fait le 15 JANVIER 2026
Le secrétaire de séance
HEROUART Michel



Le Maire
TIRMARCHE Ghislain

